Image not found or type unknown

Partage a une Suite a succession

Par **heme**, le **15/02/2016** à **08:58**

en 1985, mes parents divorcés on fait un partage des biens une maison restant en indivision et 2 terrains, ma mère m'a donnée un terrain non constructible que j'ai rendu constructible ,aujourd'hui mes parents sont tout deux décédés , ma mère m'a donné ce terrain pour une valeur a l'époque de 24000 francs en 1985 ,aujourd'hui nous héritons vas t'ont considéré que ce terrain est mon héritage , la valeur des biens étant bien supérieurs a ce-te sommes

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés